



MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

213 route de Beaurepaire - 38270 ST BARTHELEMY
Tél.: 04.74 84 63 25 - mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr

rentrée 2020/2021 INSCRIPTIONS **GARDERIE** / **CANTINE** **Modification des modalités d'inscriptions**

Conformément au protocole sanitaire, la présence des parents au sein de l'école doit être le plus limitée possible. Afin de respecter cette consigne les tickets ne seront plus disponibles dans le hall, ni auprès de Monique GIRAUD.

Les inscriptions à la cantine et à la garderie doivent se faire **UNIQUEMENT** avec les tickets ci-dessous.

Ces tickets sont téléchargeables sur le site de la Mairie rubrique « cantine » et « garderie » et sur simple demande au secrétariat de Mairie.

Afin de faciliter la gestion des inscriptions, celles-ci ne sont plus acceptées sur papier libre, elles seront systématiquement refusées.

Mairie de ST BARTHÉLEMY **INSCRIPTION GARDERIE 2020/2021**

Du au

NOM DE FAMILLE	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	Matin	Midi *	Soir 16h30 / 17h30 / 17h30 / 18h00	Matin	Midi *	Soir 16h30 / 17h30 / 17h30 / 18h00	Matin	Midi *	Soir 16h30 / 17h30 / 17h30 / 18h00	Matin	Midi *	Soir 16h30 / 17h30 / 17h30 / 18h00
Prénom de ou des enfants												

* uniquement pour les enfants non inscrits à la cantine ce jour là

Ticket à remettre dans la boîte cantine
Mairie de ST BARTHÉLEMY

Du au

Commande le mercredi pour la semaine suivante

FAMILLE
Enfant

	Nombre de REPAS à compléter (ex : 1, 2 ou 3 ...)
Lundi	Classique Sans viande
Mardi	Classique Sans viande
Jeudi	Classique Sans viande
Vendredi	Classique Sans viande

Les tickets sont à remettre **OBLIGATOIREMENT** dans la boîte aux lettres de l'école.

Les inscriptions par mail sont toujours possibles en Mairie mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr.

En fonction de l'évolution des directives du Ministère concernant l'épidémie de COVID 19, si des mesures de distanciation sociale doivent être mises en place, priorité sera donnée aux familles dont les parents travaillent.

RAPPEL : les inscriptions se font toujours du mardi soir, dernier délai, pour la semaine suivante.

Merci de votre compréhension.

Le Maire, Gérard BECT

